

**SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE**  
**CGT, CFDT, CGT-FO, SUD**

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

-----

**La polémique ouverte par M. Padiou sur les suicides à France-Télécom est indigne !**

M. Padiou se prévalant du titre d' "inspecteur général honoraire de l'Insee" est tout récemment intervenu dans la presse sur les suicides de salariés de France Télécom. Dans ces déclarations, il minimise l'ampleur de ces suicides avec une argumentation statistique tout à fait contestable :

*« En 2007, on avait pour la population d'âge d'actif (20 et 60 ans) un taux de suicide de 19,6 suicides pour 100 000 », explique-t-il. "24 suicides en 19 mois, cela fait 15 sur une année. L'entreprise compte à peu près 100 000 employés. Conclusion : on se suicide plutôt moins à France Télécom qu'ailleurs", affirme-t-il.*

Non ! Les études statistiques et épidémiologiques qui visent à analyser le taux de suicide au sein du personnel d'une entreprise n'ont rien à voir avec une règle de trois aussi primaire et peu fondée ! En effet, tout statisticien connaît la complexité des comparaisons statistiques d'une population donnée à celle d'une population plus générale. Chacun sait que les taux de suicide sont très dépendants de l'âge, du sexe, de l'activité professionnelle. Aucune comparaison n'a de pertinence sans que l'on étudie la situation « toutes choses égales par ailleurs ». Les travaux de statisticiens et de sociologues sur le suicide font partie du patrimoine ancien et toujours actualisé de nos professions.

Le raisonnement développé par M. Padiou est bien loin des valeurs de professionnalisme que mettent en œuvre les agents de la Statistique Publique. Ce raisonnement tente de minimiser les dégâts considérables que produisent parmi les salariés les méthodes de gestion managériales actuelles et qui sont constatées par tous les professionnels de santé.

Ses affirmations hâtives s'inscrivent bien dans la logique actuelle qui nie et banalise la maladie professionnelle, présentée comme la contrepartie inévitable du travail. De ce point de vue, la volonté de fiscaliser les indemnités d'accident de travail, de minorer l'impact de l'exposition à l'amiante, de valoriser le stress au travail etc. sont des tendances lourdes qui s'accroissent dans le discours public et qui sont fortement relayées ou suscitées par une pression idéologique qui ne doit rien au hasard.

D'autre part, lorsqu'un salarié se suicide sur son lieu de travail ou en laissant une lettre mettant en cause le management de son entreprise, il est absurde et insultant qu'un statisticien vienne relativiser cette souffrance et dédouaner l'entreprise mise en cause. Le même "raisonnement" pourrait conduire à innocenter tous les meurtriers d'une localité si on prouve qu'il y a statistiquement moins de meurtres dans cette localité qu'en moyenne nationale."

Les syndicats nationaux CGT, CFDT, CGT-FO et SUD s'indignent par ailleurs de l'utilisation de ses titres professionnels par M. Padiou dans une polémique de cette nature, sur un sujet aussi grave et actuel, semblant ainsi impliquer l'ensemble de la profession à laquelle il a appartenu. Que M. Padiou, en tant que citoyen, dise ce qu'il pense devoir dire, selon des options politiques de son choix, est une chose ; qu'il le fasse en usant d'un argument d'autorité professionnelle, ici infondé au regard des conditions de validité scientifique de ses affirmations, en est une autre qui nous oblige à réagir.

Les organisations signataires réaffirment les valeurs de déontologie professionnelle et d'indépendance que les statisticiens publics défendent et mettent en œuvre quotidiennement, quel que soit le pouvoir en place et quel que soit le sujet qu'ils sont amenés à traiter.

Paris, le 20 octobre 2009